



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N°574/2024

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT

RENOVATION DES
ECLAIRAGES PUBLICS

STADES DE RUGBY
COSTA/
PERENON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU le programme d'intervention en matière d'équipements sportifs dédiés au rugby de l'Agence Nationale du Sport;

CONSIDERANT, que le projet de rénovation des éclairages publics des stades de rugby COSTA et PERENON est éligible;

CONSIDERANT, qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de **39 343,67 € HT** représentant 15,841210 % du montant total des travaux ;

- DECIDE -

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de **39 343,67 € HT** correspondant à 15,841210 % du montant total des travaux s'élevant à **248 362,80 € HT**.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 09.09.2024

Le Maire,
Yann BOMPARD

